

Canada Gazette

Part I



Gazette du Canada

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, AUGUST 30, 2025

OTTAWA, LE SAMEDI 30 AOÛT 2025

Notice to Readers

The *Canada Gazette* is published under the authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory instruments (regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published biweekly
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after royal assent

The two electronic versions of the *Canada Gazette* are available free of charge. A Portable Document Format (PDF) version of Part I, Part II and Part III as an official version since April 1, 2003, and a HyperText Mark-up Language (HTML) version of Part I and Part II as an alternate format are available on the [Canada Gazette website](#). The HTML version of the enacted laws published in Part III is available on the [Parliament of Canada website](#).

Bilingual texts received as late as six working days before the requested Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Services and Procurement Canada by email at Info.Gazette@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Avis au lecteur

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée toutes les deux semaines
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

Les deux versions électroniques de la *Gazette du Canada* sont offertes gratuitement. Le format de document portable (PDF) de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III à titre de version officielle depuis le 1^{er} avril 2003 et le format en langage hypertexte (HTML) de la Partie I et de la Partie II comme média substitut sont disponibles sur le [site Web de la Gazette du Canada](#). La version HTML des lois sanctionnées publiées dans la Partie III est disponible sur le [site Web du Parlement du Canada](#).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada par courriel à l'adresse Info.Gazette@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

TABLE OF CONTENTS

Government notices	1786
Appointments	1786
Parliament	
House of Commons	1792
Commissions	1793
(agencies, boards and commissions)	
Index	1795

TABLE DES MATIÈRES

Avis du gouvernement	1786
Nominations	1786
Parlement	
Chambre des communes	1792
Commissions	1793
(organismes, conseils et commissions)	
Index	1796

GOVERNMENT NOTICES**DEPARTMENT OF INDUSTRY****OFFICE OF THE REGISTRAR GENERAL***Appointments*

His Majesty's Counsel learned in the law
Anandasangaree, The Hon. Gary, P.C., Order in
Council 2025-569
Fraser, The Hon. Sean, P.C., Order in
Council 2025-570

Nunavut Court of Justice**Deputy Judge**

Williams, The Hon. R. James, Order in
Council 2025-597

Superior Court of Justice of Ontario**Judge****Court of Appeal for Ontario****Judge ex officio**

Moser, Jennifer M., Order in Council 2025-610

Superior Court of Justice of Ontario, Family Court**Judges****Court of Appeal for Ontario****Judges ex officio**

Bignucolo, Alexandra J., Order in Council 2025-611
Walters, Lisa M., Order in Council 2025-612

Supreme Court of the Northwest Territories**Deputy Judges**

Fisher, The Hon. Barbara L., Order in
Council 2025-599
Yamauchi, The Hon. Keith D., Order in
Council 2025-598

August 22, 2025

Rachida Lagmiri

Official Documents Registrar

DEPARTMENT OF HEALTH**CANNABIS ACT**

*Notice of Intent — Consultation on potential
amendments to the Cannabis Tracking System Order*

Purpose of notice

This Notice of Intent is to inform Canadians and interested parties that Health Canada is seeking feedback on

AVIS DU GOUVERNEMENT**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE****BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL***Nominations*

Conseillers juridiques de Sa Majesté
Anandasangaree, L'hon. Gary, C.P., décret 2025-569
Fraser, L'hon. Sean, C.P., décret 2025-570

Cour de justice du Nunavut**Juge adjoint**

Williams, L'hon. R. James, décret 2025-597

Cour supérieure de justice de l'Ontario**Juge****Cour d'appel de l'Ontario****Membre d'office**

Moser, Jennifer M., décret 2025-610

Cour supérieure de justice de l'Ontario, Cour de la famille**Juges****Cour d'appel de l'Ontario****Membres d'office**

Bignucolo, Alexandra J., décret 2025-611
Walters, Lisa M., décret 2025-612

Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest**Juges adjoints**

Fisher, L'hon. Barbara L., décret 2025-599
Yamauchi, L'hon. Keith D., décret 2025-598

Le 22 août 2025

La registraire des documents officiels

Rachida Lagmiri

MINISTÈRE DE LA SANTÉ**LOI SUR LE CANNABIS**

*Avis d'intention — Consultation sur les modifications
potentielles à l'Arrêté concernant le système de suivi
du cannabis*

Objet de l'avis

Le présent avis d'intention vise à informer les Canadiens et les parties intéressées que Santé Canada (SC) sollicite des

potential amendments to the *Cannabis Tracking System Order* (CTSO). These changes would support the Government of Canada's goal of reducing regulatory red tape while continuing to monitor the high-level movement of cannabis through the supply chain.

Amendments would focus on collecting only data essential to fulfilling the objectives of the CTSO, reducing or harmonizing reporting requirements where overlap exists, and improving operational efficiency.

Background

The *Cannabis Act* (the Act) established a legal framework to control the production, distribution, sale, import, export, and possession of cannabis in Canada, in a manner that protects public health and public safety. The Act's purpose includes, among other things, providing adults with access to a quality-controlled supply of cannabis and deterring illegal activities related to cannabis through enforcement, sanctions, and robust monitoring of the legal supply chain.

Oversight is shared between federal, provincial and territorial governments. The federal government regulates production, while provinces and territories are primarily responsible for distribution and retail sales. Together, federal licence holders and provincial and territorial distributors and retailers ensure that adults across Canada have access to a legal, regulated supply of cannabis.

The purpose of the CTSO, as outlined in the Act, is to track cannabis to prevent it from being diverted to an illicit market or activity and to prevent illicit cannabis from being a source of supply in the legal market. Health Canada monitors the movement of cannabis across the supply chain through mandatory reporting requirements set out in the CTSO. Under the CTSO, reporting bodies include federally licensed cultivators, processors and medical sale licence holders authorized to possess cannabis, as well as provincially and territorially authorized distributors and retailers. These reporting bodies must submit monthly reports detailing cannabis production, inventory, distribution and sales. These reports are submitted electronically to Health Canada via the Cannabis Tracking System — a web-based application designed for the submission of this information. The CTSO works in an integrated way with other regulatory measures designed to help prevent the inversion of illegal cannabis into, and diversion of cannabis out of, the legal market. These other regulatory measures include rigorous physical and personnel security standards, record-keeping obligations, regular inspections and other compliance and enforcement tools, as well

commentaires sur des modifications possibles à l'*Arrêté concernant le système de suivi du cannabis* (l'Arrêté). Ces changements appuieraient l'objectif du gouvernement du Canada de réduire le fardeau administratif lié à la réglementation tout en continuant de surveiller le mouvement général du cannabis dans la chaîne d'approvisionnement.

Les modifications porteraient sur la collecte de données essentielles à l'atteinte des objectifs de l'Arrêté, la réduction ou l'harmonisation des exigences en matière de déclaration, lorsqu'il y a chevauchement, et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Contexte

La *Loi sur le cannabis* (la Loi) a établi un cadre juridique pour assurer le contrôle de la production, de la distribution, de la vente, de l'importation, de l'exportation et de la possession de cannabis au Canada d'une manière qui protège la santé et la sécurité publiques. Entre autres choses, l'objet de la Loi consiste à fournir aux adultes un approvisionnement de cannabis dont la qualité est contrôlée et à décourager les activités illégales liées au cannabis par l'application de la loi et l'imposition de sanctions et au moyen d'une surveillance rigoureuse de la chaîne d'approvisionnement légale.

La surveillance est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral régit la production, tandis que les provinces et les territoires sont principalement responsables de la distribution et de la vente au détail. Ensemble, les titulaires de licence fédérale et les distributeurs et détaillants provinciaux et territoriaux veillent à ce que les adultes partout au Canada aient accès à un approvisionnement légal et réglementé de cannabis.

L'objectif de l'Arrêté, tel qu'il est énoncé dans la Loi, est de faire le suivi du cannabis pour éviter qu'il ne soit détourné vers un marché ou une activité illicite et pour empêcher que le cannabis illicite ne devienne une source d'approvisionnement sur le marché légal. Santé Canada surveille le mouvement du cannabis dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement au moyen des exigences en matière de déclaration obligatoire établies dans l'Arrêté. En vertu de l'Arrêté, les organismes déclarants comprennent les cultivateurs, les transformateurs et les titulaires de licence de vente à des fins médicales autorisés à posséder du cannabis, ainsi que les distributeurs et les détaillants autorisés par les provinces et les territoires. Ces organismes déclarants doivent présenter des rapports mensuels détaillant la production, l'inventaire, la distribution et les ventes de cannabis. Ces rapports sont soumis par voie électronique à Santé Canada au moyen du système de suivi du cannabis — une application Web conçue pour la présentation de cette information. L'Arrêté fonctionne de façon intégrée avec d'autres mesures réglementaires conçues pour aider à prévenir l'inversion du cannabis illégal dans le marché légal et son détournement. Ces autres mesures

as other requirements set out in federal and provincial/territorial legislation.

Proposal

Since the implementation of the CTSO, stakeholders have raised concerns regarding the complexity and administrative burden of reporting, including duplicative reporting requirements with other federal departments, particularly for small and medium-sized federal licence holders. In light of this, Health Canada is conducting a review to explore opportunities to streamline the CTSO. This includes evaluating potential changes that could reduce administrative effort and improve data accuracy while maintaining regulatory oversight.

In providing your feedback to the questions below, you can include any data and information outlining your experience or any issues related to how the CTSO or the Cannabis Tracking System currently function (how long it takes to complete the data submission process each month, error messages or other system issues, concerns with how the information is requested, etc.). Any information submitted will be kept confidential and may be used in the development of potential amendments.

In addition to this Notice of Intent, Health Canada will be collecting different information through a separate voluntary cost-benefit analysis survey sent to reporting bodies only. The survey will collect specific information to understand the costs and benefits of proposed changes to the CTSO on reporting bodies. The cost-benefit analysis would be included in a Regulatory Impact Analysis Statement (RIAS) and published in the *Canada Gazette* if regulatory changes are put forward. Health Canada encourages reporting bodies to provide responses to the questions in both this Notice of Intent and the cost-benefit analysis survey.

Questions to guide feedback from interested parties

Health Canada is interested in receiving feedback on potential changes to reporting requirements that may be duplicative, redundant, or onerous, and where there are opportunities to promote efficiencies under the CTSO. Below are key questions for which Health Canada is particularly interested in receiving input, recognizing that these questions are geared towards obtaining feedback

réglementaires comprennent des normes rigoureuses en matière de sécurité physique et de sécurité du personnel; des obligations en matière de tenue de documents; des inspections régulières et d'autres outils de conformité et d'application de la loi; ainsi que d'autres exigences énoncées dans les lois fédérales, provinciales et territoriales.

Proposition

Depuis la mise en œuvre de l'Arrêté, les intervenants ont soulevé des préoccupations au sujet de la complexité et du fardeau administratif liés à la production de rapports, y compris le dédoublement des exigences en matière de production de rapports avec d'autres ministères fédéraux, particulièrement pour les titulaires de licence fédéraux de petite et moyenne taille. À la lumière de ce qui précède, Santé Canada effectue un examen afin d'explorer les possibilités de simplifier l'Arrêté. Cet examen comprend l'évaluation des changements possibles qui pourraient réduire les efforts administratifs et améliorer l'exactitude des données tout en maintenant la surveillance réglementaire.

En répondant aux questions ci-dessous, vous pouvez inclure des données et des renseignements décrivant votre expérience ou tout problème lié au fonctionnement actuel de l'Arrêté ou du système de suivi du cannabis. (p. ex. combien de temps il faut pour terminer le processus de soumission des données chaque mois, messages d'erreur ou autres problèmes liés au système, préoccupations quant à la façon dont l'information est demandée, etc.) Tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et pourront servir à l'élaboration de modifications éventuelles.

En plus du présent avis d'intention, Santé Canada recueillera différents renseignements en menant une enquête distincte à participation volontaire sur l'analyse coûts-avantages qui sera envoyée aux organismes déclarants seulement. Le sondage permettra de recueillir des renseignements précis pour comprendre les coûts et les avantages des changements proposés à l'Arrêté sur les organismes déclarants. L'analyse coûts-avantages sera incluse dans un Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) et publiée dans la *Gazette du Canada* lorsque des modifications réglementaires seront proposées. Santé Canada encourage les organismes déclarants à répondre aux questions du présent avis d'intention et de l'enquête sur l'analyse coûts-avantages.

Questions pour orienter les commentaires des parties intéressées

Santé Canada souhaite recevoir des commentaires sur les changements possibles aux exigences de déclaration, lesquelles peuvent être en double, redondantes ou onéreuses, et lorsqu'il y a des possibilités de promouvoir l'efficacité dans le cadre de l'Arrêté. Voici les principales questions pour lesquelles Santé Canada est particulièrement intéressé à recevoir des commentaires, reconnaissant que

from reporting bodies. However, all feedback from interested stakeholders is welcome and should not be limited to responses to these questions. Please provide a rationale and/or evidence wherever possible, which could include the anticipated impact on the legal cannabis industry, consumers, and public health and public safety.

Health Canada would like to hear your feedback on the following questions.

General questions:

1. What is the most important information that is required to be reported under the CTSO to track inversion/diversion? Is there different information that should be reported to help detect inversion or diversion? Why?
2. How can Health Canada improve the CTSO to simplify reporting requirements while ensuring the CTSO meets its objective of tracking cannabis to prevent inversion into, and diversion from, the legal market? For example, Health Canada recently removed the requirement to report on the weight of plant trimmings pruned from whole cannabis plants each month, as it was determined that this did not provide relevant information for tracking purposes. Are there other reporting requirements that should be simplified or removed? Please include a rationale with any suggestions.
3. The cannabis industry is evolving. Based on your experience, what changes would you suggest to track the movement of cannabis through the various stages of production? How could the CTSO requirements be modified to best capture processing innovations while not creating a significant reporting burden on reporting bodies?
4. Are there any other reporting requirements related to cannabis that you find duplicative, redundant or particularly burdensome? Please describe them and share any suggestions you may have for improving regulatory efficiency.

The following are specific questions related to CTSO reporting requirements and are intended for reporting bodies and those who have experience with the CTSO. If you do not have experience or a perspective on the question asked, please put “not applicable” in your response.

1. The CTSO allows reporting bodies to use “other” categories when reporting cannabis inventory. How do you use the “other” class of cannabis products, “other” class of unpackaged cannabis, “other additions to inventory,” and “other reductions to inventory”

ces questions visent à obtenir les commentaires des organismes déclarants. Toutefois, tous les commentaires des intervenants intéressés sont les bienvenus et ne devraient pas se limiter aux réponses à ces questions. Dans la mesure du possible, veuillez fournir une justification ou des données probantes qui pourraient comprendre les répercussions prévues sur l'industrie légale du cannabis, les consommateurs et la santé publique et la sécurité publique.

Santé Canada aimerait entendre vos commentaires sur les questions suivantes.

Questions générales :

1. Quels sont les renseignements les plus importants qui doivent être déclarés en vertu de l'Arrêté pour suivre l'inversion ou le détournement? Y a-t-il des renseignements différents qui devraient être déclarés pour aider à détecter l'inversion ou le détournement? Pourquoi?
2. Comment Santé Canada peut-il améliorer l'Arrêté afin de simplifier les exigences en matière de déclaration tout en veillant à ce que l'Arrêté atteigne son objectif de suivi du cannabis pour prévenir l'inversion dans le marché légal et la diversion de celui-ci? Par exemple, Santé Canada a récemment retiré l'exigence de déclarer chaque mois le poids du parage recueilli à partir de plants de cannabis entiers, car il a été déterminé que cela ne fournissait pas de renseignement pertinent aux fins de suivi. Y a-t-il d'autres exigences en matière de déclaration qui devraient être simplifiées ou supprimées? Veuillez inclure une justification avec vos suggestions.
3. L'industrie du cannabis évolue. D'après votre expérience, quels changements proposeriez-vous pour suivre le mouvement du cannabis aux diverses étapes de la production? Comment les exigences de l'Arrêté pourraient-elles être modifiées pour mieux saisir les innovations en matière de traitement tout en ne créant pas un fardeau de déclaration important pour les organismes déclarants?
4. Y a-t-il d'autres exigences de déclaration liées au cannabis que vous trouvez duplicatives, redondantes ou particulièrement lourdes? Veuillez les décrire et nous faire part de vos suggestions pour améliorer l'efficacité de la réglementation.

Les questions suivantes portent sur les exigences de déclaration de l'Arrêté et sont destinées aux organismes déclarants et à ceux qui ont de l'expérience avec l'Arrêté. Si vous n'avez pas d'expérience ou de perspective sur la question posée, veuillez inscrire « sans objet » dans votre réponse.

1. L'Arrêté permet aux organismes déclarants d'utiliser « d'autres » catégories lorsqu'ils déclarent des stocks de cannabis. Comment utilisez-vous les catégories « autres » produits du cannabis, « autres » catégories de cannabis non emballé, « autres ajouts aux stocks »

categories in your CTSO reporting? Please provide detailed examples of what you include in these categories.

2. Should vegetative and whole plants remain as separate sub-classes in the CTS, or should they be combined into one class? What are the advantages and disadvantages of this suggestion? Are there other similar changes that you would recommend?
3. Are there financial transactions that are difficult to account for in the current reporting requirements? Please provide details and examples. What changes would you make to simplify the reporting?

Provinces and territories are key partners in tracking cannabis through the distribution and retail cannabis frameworks they have established. Similar to federal licence holders, provinces and territories also report monthly through Health Canada's tracking system on behalf of retailers and the wholesaler. Health Canada has received feedback that providing the information required under the CTSO is time-intensive and duplicative. Health Canada is considering streamlining provincial and territorial reporting requirements and would appreciate the perspectives of these partners on the following question:

1. Please identify any specific reporting requirements that your province or territory would like to see reduced or eliminated. Please explain why. Additionally, please identify any reporting requirements that you consider essential to maintain, along with a rationale.
2. If CTSO reporting requirements that apply to the provinces/territories (i.e. CTSO section 4) and retailers/distributors (i.e. CTSO section 5) were reduced, how would this impact your government and the administration of your provincial/territorial cannabis regulatory framework?

Next steps

Health Canada will consider the input received following the publication of this Notice of Intent to inform next steps. Any future regulatory proposal developed as a result of this consultation would be pre-published in the *Canada Gazette*, Part I, for public consultation.

Public comments

The publication of this Notice of Intent initiates a 60-day public comment period. Health Canada is seeking feedback on potential amendments to the CTSO. Input received will

et « autres réductions des stocks » dans vos déclarations en vertu de l'Arrêté? Veuillez fournir des exemples détaillés de ce que vous incluez dans ces catégories.

2. Les plantes végétatives et les plantes entières devraient-elles demeurer des sous-classes distinctes dans le système de suivi du cannabis (SSC), ou devraient-elles être combinées en une seule classe? Quels sont les avantages et les inconvénients de cette suggestion? Y a-t-il d'autres changements semblables que vous recommanderiez?
3. Y a-t-il des transactions financières dont il est difficile de tenir compte dans les exigences actuelles en matière de déclaration? Veuillez fournir des détails et des exemples. Quels changements apporteriez-vous pour simplifier la déclaration?

Les provinces et les territoires sont des partenaires clés dans le suivi du cannabis au moyen des cadres de distribution et de vente au détail qu'ils ont établis. Tout comme les titulaires de licence fédérale, les provinces et les territoires produisent également des déclarations mensuelles par l'entremise du système de suivi de Santé Canada pour le compte des détaillants et des grossistes. Santé Canada a reçu des commentaires selon lesquels la communication de l'information requise en vertu de l'Arrêté exige beaucoup de temps et fait double emploi. Santé Canada envisage de simplifier les exigences provinciales et territoriales en matière de rapports et aimerait connaître le point de vue de ces partenaires sur la question suivante :

1. Veuillez indiquer toute exigence particulière en matière de déclaration que votre province ou territoire aimerait voir réduite ou éliminée. Veuillez expliquer pourquoi. De plus, veuillez indiquer toute exigence en matière de déclaration que vous jugez comme étant essentielle à respecter, ainsi qu'une justification.
2. Si les exigences en matière de déclaration de l'Arrêté qui s'appliquent aux provinces et territoires (c.-à-d. l'article 4 de l'Arrêté) et aux détaillants et distributeurs (c.-à-d. l'article 5 de l'Arrêté) étaient réduites, quelles seraient les répercussions sur votre gouvernement et l'administration de votre cadre de réglementation du cannabis provincial/territorial?

Prochaines étapes

Santé Canada tiendra compte des commentaires reçus à la suite de la publication du présent avis d'intention afin d'éclairer les prochaines étapes. Tout projet futur de règlement élaboré à la suite de cette consultation serait publié au préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada* aux fins de consultation publique.

Commentaires du public

La publication de cet avis d'intention déclenche une période de commentaires du public de 60 jours. Santé Canada sollicite des commentaires sur les modifications

ensure that any regulatory amendments are informed by and responsive to the cannabis industry, reporting bodies, other interested stakeholders and the public. Health Canada welcomes input until October 29, 2025.

Contact information

Please submit your input by email to cannabis.consultation@canada.ca with the following title in the subject line: “Notice of Intent — Consultation on Potential Amendments to the Cannabis Tracking System Order”.

John Clare

Director General
Strategic Policy, Cannabis
Controlled Substances and Cannabis Branch

possibles à l'Arrêté. Les commentaires reçus permettront de s'assurer que toutes les modifications réglementaires sont éclairées et adaptées par l'industrie du cannabis, les organismes de déclaration, d'autres intervenants intéressés et le public. Santé Canada est ouvert aux commentaires jusqu'au 29 octobre 2025.

Personne-ressource

Veuillez envoyer vos commentaires par courriel à l'adresse cannabis.consultation@canada.ca en indiquant le titre suivant dans la ligne d'objet : « Avis d'intention — Consultation sur les modifications possibles à l'Arrêté concernant le système de suivi du cannabis ».

Le directeur général
Politiques stratégiques
Direction générale des substances contrôlées et du cannabis

John Clare

PARLIAMENT**HOUSE OF COMMONS**

First Session, 45th Parliament

PRIVATE BILLS

[Standing Order 130](#), respecting notices of intended applications for private bills, was published in the *Canada Gazette*, Part I, on May 24, 2025.

For further information, please contact the Private Members' Business Office, House of Commons, West Block, Room 314-C, Ottawa, Ontario K1A 0A6, 613-992-9511.

Eric Janse

Clerk of the House of Commons

PARLEMENT**CHAMBRE DES COMMUNES**

Première session, 45^e législature

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'[article 130](#) du Règlement, relatif aux avis de demande de projets de loi d'intérêt privé, a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 24 mai 2025.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau des affaires émanant des députés à l'adresse suivante : Chambre des communes, édifice de l'Ouest, pièce 314-C, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, 613-992-9511.

Le greffier de la Chambre des communes

Eric Janse

COMMISSIONS

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

FILE PR-2025-001 — NOTICE OF DETERMINATION

Call centre training

Notice is given that, after completing its inquiry, the Canadian International Trade Tribunal made a determination on August 12, 2025, with respect to a complaint filed by Resolution Alliance Inc. (Resolution), of Montréal, Quebec, pursuant to subsection 30.11(1) of the *Canadian International Trade Tribunal Act*, concerning a procurement (solicitation 100028281) by the Department of Employment and Social Development (ESDC). The solicitation was for facilitation services for the delivery of multiple virtual trainings to ESDC call centre employees.

Resolution alleged that ESDC had unreasonably evaluated its proposal against one of the point-rated technical criteria, as it was allegedly awarded higher points for the same experience under previous solicitations.

The Tribunal determined that the complaint was valid on the ground of complaint for which the Tribunal had conducted an inquiry.

Further information may be obtained from the Registry, 613-993-3595 (telephone), citt-tcce@tribunal.gc.ca (email).

Ottawa, August 12, 2025

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

NOTICE TO INTERESTED PARTIES

The Commission posts on its [website](#) original, detailed decisions, notices of consultation, regulatory policies, information bulletins and orders as they come into force. In accordance with Part 1 of the *Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Rules of Practice and Procedure*, these documents may be examined at the Commission's office, as can be documents relating to a proceeding, including the notices and applications, which are posted on the Commission's website, under "[Public proceedings & hearings](#)."

The following documents are abridged versions of the Commission's original documents.

COMMISSIONS

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

DOSSIER PR-2025-001 — AVIS DE DÉCISION

Formation pour centre d'appels

Avis est donné que le Tribunal canadien du commerce extérieur, à la suite de son enquête, a rendu une décision le 12 août 2025 concernant une plainte déposée par Resolution Alliance Inc. (Resolution), de Montréal (Québec), aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, au sujet d'un marché (appel d'offres 100028281) passé par le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC). L'appel d'offres portait sur des services d'animateurs de formation pour la prestation de plusieurs formations virtuelles à l'intention des employés des centres d'appels d'EDSC.

Resolution alléguait qu'EDSC avait évalué son offre de manière déraisonnable par rapport à l'un des critères techniques cotés, faisant valoir qu'elle aurait obtenu un nombre de points plus élevé pour la même expérience dans le cadre d'appels d'offres antérieurs.

Le Tribunal a déterminé que la plainte était fondée en ce qui concerne le motif pour lequel le Tribunal avait enquêté.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le greffe, 613-993-3595 (téléphone), tcce-citt@tribunal.gc.ca (courriel).

Ottawa, le 12 août 2025

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

AVIS AUX INTÉRESSÉS

Le Conseil affiche sur son [site Web](#) les décisions, les avis de consultation, les politiques réglementaires, les bulletins d'information et les ordonnances originales et détaillées qu'il publie dès leur entrée en vigueur. Conformément à la partie 1 des *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, ces documents peuvent être consultés au bureau du Conseil, comme peuvent l'être tous les documents qui se rapportent à une instance, y compris les avis et les demandes, qui sont affichés sur le site Web du Conseil sous la rubrique « [Instances publiques et audiences](#) ».

Les documents qui suivent sont des versions abrégées des documents originaux du Conseil.

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND
TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

PART 1 APPLICATIONS

DEMANDES DE LA PARTIE 1

The following applications for renewal or amendment, or complaints were posted on the Commission’s website between August 15 and August 20, 2025.

Les demandes de renouvellement ou de modification ou les plaintes suivantes ont été affichées sur le site Web du Conseil entre le 15 août et le 20 août 2025.

Application filed by / Demande présentée par	Application number / Numéro de la demande	Undertaking / Entreprise	City / Ville	Province	Deadline for submission of interventions, or comments or replies / Date limite pour le dépôt des interventions, ou des observations ou des réponses
Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada	2025-0317-7	CBH-FM	Halifax	Nova Scotia / Nouvelle-Écosse	September 17, 2025 / 17 septembre 2025
CJRO Radio	2025-0356-5	CJRO-FM-4	Casselman	Ontario	September 19, 2025 / 19 septembre 2025

DECISIONS

DÉCISIONS

Decision number / Numéro de la décision	Publication date / Date de publication	Applicant’s name / Nom du demandeur	Undertaking / Entreprise	City / Ville	Province
2025-210	August 18, 2025 / 18 août 2025	Chetwynd Communications Society	An English- language low- power community television station in Chetwynd / Une station de télévision communautaire de faible puissance de langue anglaise à Chetwynd	Chetwynd	British Columbia / Colombie-Britannique

INDEX

COMMISSIONS

Canadian International Trade Tribunal	
File PR-2025-001 — Notice of determination	
Call centre training.....	1793
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission	
Decisions	1794
* Notice to interested parties.....	1793
Part 1 applications	1794

GOVERNMENT NOTICES

Health, Dept. of	
Cannabis Act	
Notice of Intent — Consultation on potential amendments to the Cannabis Tracking System Order	1786

GOVERNMENT NOTICES — *Continued*

Industry, Dept. of	
Appointments.....	1786

PARLIAMENT

House of Commons	
* Filing applications for private bills (First Session, 45th Parliament)	1792

* This notice was previously published.

INDEX

AVIS DU GOUVERNEMENT

Industrie, min. de l'	
Nominations	1786
Santé, min. de la	
Loi sur le cannabis	
Avis d'intention — Consultation sur les modifications potentielles à l'Arrêté concernant le système de suivi du cannabis	1786

COMMISSIONS

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	
* Avis aux intéressés.....	1793
Décisions.....	1794
Demandes de la partie 1	1794

COMMISSIONS (suite)

Tribunal canadien du commerce extérieur	
Dossier PR-2025-001 — Avis de décision	
Formation pour centre d'appels.....	1793

PARLEMENT

Chambre des communes	
* Demandes introductives de projets de loi d'intérêt privé (Première session, 45 ^e législature)	1792

* Cet avis a déjà été publié.